Département de l'Oise
Arrondissement de Senlis
Canton de Nanteuil-le-Haudouin

Commune d'ERMENONVILLE

2023/85

Interdiction de stationnement Place Léon Radziwill – Mariage.

ARRETE MUNICIPAL

Le Maire de la commune d'Ermenonville (Oise)

Vu la Loi n° 82.213 du 02 mars 1983 modifiée et complétée par la loi n° 82.623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'à l'occasion de la cérémonie d'un mariage en date du 08 juillet 2023, il y a lieu de réglementer le stationnement sur la place Léon Radziwill.

ARRÊTE :

Article 1er. - La circulation et le stationnement de tous véhicules, automobiles, motocyclettes, cyclomoteurs et bicyclettes, seront interdits le vendredi 07 juillet 2023 à partir de 14 heures jusqu'au samedi 08 juillet 2023 à 17h à l'exception des personnes participant aux évènements.

Article 2. - Le Maire de la Commune d'Ermenonville, la Gendarmerie de Nanteuil-le-Haudouin, les Sapeurs-Pompiers de Nanteuil-le-Haudouin et les services municipaux sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Ermenonville, le 20 juin 2023

Le Maire

MAIRIE D'ERMENONVILLE

Jean-Michel CAZERES

2, place Léon Radziwill – 60950 Ermenonville
Téléphone : +33.(0)3.44.54.00.15 Télécopie : +33.(0)3.44.54.06.66
Courriel : ermenonville@wanadoo.fr Site : www.ermenonville.fr